



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Lundi le 6 décembre 2021
À compter de 18 h 33
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron	Maire
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Armando Melo	Blanchard
Héloïse Bélanger	Chapleau
Barbara Morin	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Johane Michaud	Marie-Thérèse
Jacynthe Prince	Morris
Mylène Morissette	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Sylvie Trahan	Greffière
Chantal Gauvreau	Directrice générale

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2021-602

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire amorce, dès maintenant, la présentation de son discours sur le budget 2022 et sur le programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024.

Adoption de
l'ordre du jour

PRÉSENTATION DU BUDGET 2022

Bonsoir,

Nous procédons ce soir à l'adoption du budget 2022 de la Ville de Sainte-Thérèse. Ce faisant, nous annonçons une augmentation de 1,9 % du compte de taxes moyen pour les propriétaires de maison unifamiliale et de condominium, soit l'équivalent d'environ 57 \$.

L'ensemble de la préparation budgétaire a été guidée par notre volonté d'offrir une qualité de vie à l'ensemble de la population, tout en prenant des décisions responsables pour conserver la santé financière de la Ville.

Nous continuons d'évoluer dans un contexte imprévisible dû à la COVID-19. Mais quand je regarde tout ce que nous avons réussi à accomplir au fil de la dernière année, je suis persuadé que nous continuerons de faire preuve de créativité afin de nous adapter à tout changement éventuel. Les employés municipaux ne cessent de trouver de nouvelles façons de faire pour offrir des services de qualité et je les en remercie.

La Ville de Sainte-Thérèse s'efforce de mettre en place des mécanismes lui permettant de s'ajuster aux aléas économiques susceptibles de survenir. La signature en octobre 2019 du *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* a permis une certaine stabilité en ce qui a trait aux échanges entre les municipalités et le gouvernement québécois. Pour le budget 2022, ce partenariat nous permettra de bénéficier d'un partage de la croissance d'un point de la TVQ ainsi que d'une augmentation des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics.

Les membres du conseil municipal sont fiers du budget présenté ce soir. Les citoyens peuvent être assurés que nous plaçons leurs intérêts au cœur de nos décisions et que nous respecterons nos engagements envers eux.

BUDGET EN BREF

Le budget 2022 de la Ville de Sainte-Thérèse se chiffre à 61 340 120 \$, soit 1 838 020 \$ de plus qu'en 2021, pour une augmentation de 3,1 %.

Dans ce budget, nous devons notamment considérer :

- La troisième année du rôle triennal 2020-2021-2022 ;
- L'augmentation de certaines quotes-parts versées par la Ville aux organismes partenaires.

SURVOL DU BUDGET

	Budget 2022	Budget 2021	Variance (\$)	Variance (%)
Budget global	61 340 120 \$	59 502 100 \$	1 838 020 \$	3,1%
Revenus de taxes et tarifications	44 173 400 \$	42 610 100 \$	1 563 300 \$	3,7%
Remboursement de la dette à long terme et frais de financement	7 808 100 \$	8 631 300 \$	-823 200 \$	-9,5%
Quotes-parts	12 402 000 \$	12 173 300 \$	228 700 \$	1,9%

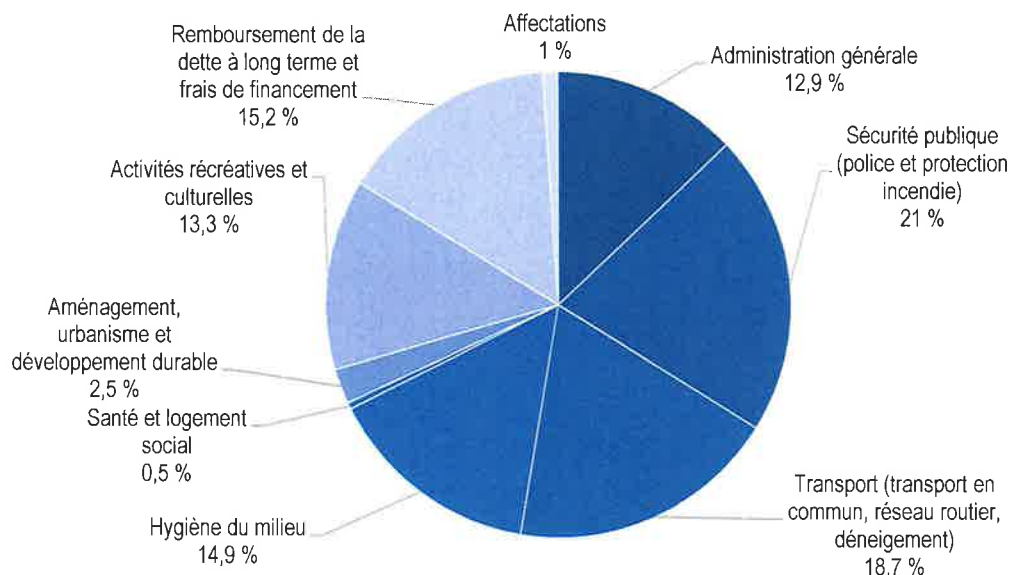


DÉPENSES

L'augmentation des dépenses par rapport à l'an dernier se chiffre à 1 838 020 \$, soit une augmentation de 3,1 %.

Le budget des dépenses 2022, de l'ordre de 61 340 120 \$, s'illustre comme suit :

Les dépenses	Budget 2022	Budget 2021	Variance (\$)	Variance (%)
Administration générale	8 850 000 \$	8 033 400 \$	816 600 \$	10,2%
Sécurité publique (police et protection incendie)	12 631 820 \$	12 421 400 \$	210 420 \$	1,7%
Transport	11 830 900 \$	11 227 400 \$	603 500 \$	5,4%
Hygiène du milieu	9 287 100 \$	8 907 300 \$	379 800 \$	4,3%
Santé et logement social	239 800 \$	243 200 \$	-3 400 \$	-1,4%
Aménagement, urbanisme et développement	1 433 100 \$	1 517 700 \$	-84 600 \$	-5,6%
Activités récréatives et culturelles	8 655 800 \$	7 915 200 \$	740 600 \$	9,4%
Remboursement de la dette à long terme et frais de financement	7 808 100 \$	8 631 300 \$	-823 200 \$	-9,5%
Affectations	603 500 \$	605 200 \$	-1 700 \$	-0,3%
TOTAL	61 340 120 \$	59 502 100 \$	1 838 020 \$	3,1%





QUOTES-PARTS AUX ORGANISMES

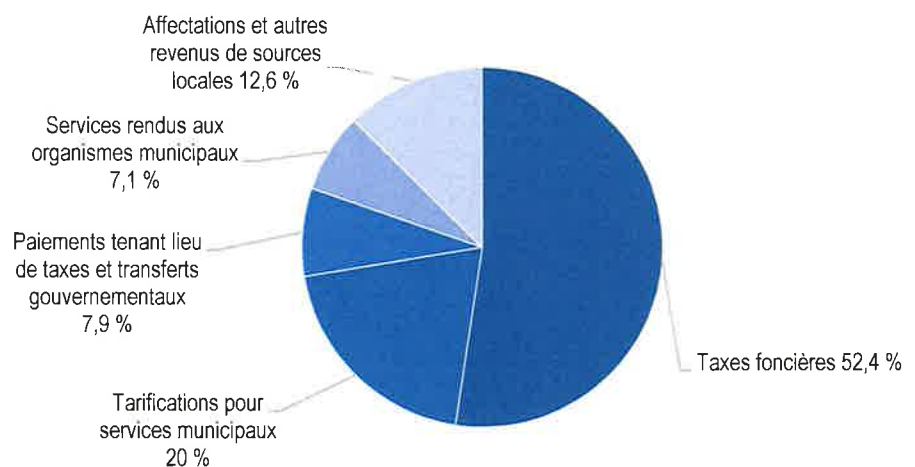
Les quotes-parts versées aux organismes partenaires de la Ville augmentent de 228 700 \$, soit 1,9 % de plus qu'en 2021.

Organismes	2022	2021	Variance	
Communauté métropolitaine de Montréal	467 000 \$	476 600 \$	-9 600 \$	-2,0%
Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville	7 345 700 \$	7 243 400 \$	102 300 \$	1,4%
Autorité régionale de transport métropolitain (C.I.T. ET AMT)	2 441 100 \$	2 383 600 \$	57 500 \$	2,4%
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville	1 881 700 \$	1 711 500 \$	170 200 \$	9,9%
MRC de Thérèse-De Blainville	97 900 \$	168 200 \$	-70 300 \$	-41,8%
Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert	168 600 \$	190 000 \$	-21 400 \$	-11,3%
TOTAL	12 402 000 \$	12 173 300 \$	228 700 \$	1,9%

REVENUS

En 2022, les revenus de la Ville se chiffrent à 61 340 120 \$, soit 1 838 020 \$, ou 3,1 % de plus qu'en 2021. Ils s'illustrent comme suit :

Les revenus	Budget 2022	Budget 2021	Variance (\$)	Variance (%)
Taxes foncières	32 113 000 \$	30 769 800 \$	1 343 200 \$	4,4%
Tarifications pour services municipaux	12 060 400 \$	11 840 300 \$	220 100 \$	1,9%
Paiements tenant lieu de taxes et transferts gouvernementaux	4 466 200 \$	4 429 400 \$	36 800 \$	0,8%
Services rendus aux organismes municipaux	4 378 300 \$	4 209 200 \$	169 100 \$	4,0%
Affectations et autres revenus de sources locales	8 322 220 \$	8 253 400 \$	68 820 \$	0,8%
TOTAL	61 340 120 \$	59 502 100 \$	1 838 020 \$	3,1%





À l'intérieur de ces revenus, se trouvent des revenus provenant :

- De l'alimentation en eau potable pour les villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Rosemère et autres services rendus aux organismes municipaux de l'ordre de 4 378 300 \$;
- Des droits de mutation et autres de l'ordre de 3 976 000 \$;
- Des compensations tenant lieu de taxes perçues pour les institutions d'enseignement et de la santé qui atteignent 2 894 700 \$;
- De la location de bâtiments municipaux de 1 266 900 \$;
- D'organismes gouvernementaux sous forme de subventions qui s'élèvent à 1 571 500 \$;
- Des revenus de perception de la cour municipale représentant 1 114 700 \$;
- D'activités de loisirs, de culture et autres se chiffrant à 415 000 \$;
- D'affectations de 1 221 620 \$, afin de couvrir principalement des dépenses non récurrentes ;
- D'affectations de 140 000 \$ pour la phase II du Programme de subvention visant la revitalisation d'une partie du centre-ville (rénovation des façades commerçantes du Village) ;
- D'affectations de 24 200 \$ pour le Programme de subvention à la rénovation des bâtiments patrimoniaux.

SYNOPSIS DU BUDGET 2022

TAUX DE LA TAXE FONCIERE 2022 PAR CATEGORIE D'IMMEUBLES (DU 100 \$ D'ÉVALUATION)

	Taxes générales (TG)	Taxes spéciales (TS)	Total	Taux 2021 (TG + TS)	Croissance des taux avant tarifs
Taux de base	0,572 \$	0,149 \$	0,721 \$	0,708 \$	1,84 %
Immeubles six logements et plus	0,655 \$	0,170 \$	0,825 \$	0,795 \$	3,77 %
Immeubles non résidentiels (< 500 000 \$)	2,101 \$	0,546 \$	2,647 \$	2,590 \$	2,20 %
Immeubles non résidentiels (> 500 000 \$)	2,230 \$	0,579 \$	2,809 \$	2,753 \$	2,03 %
Immeubles industriels	2,859 \$	0,743 \$	3,602 \$	3,539 \$	1,78 %
Terrains vagues desservis	1,143 \$	0,297 \$	1,440 \$	1,415 \$	1,77 %

**TARIFS 2022 : AUTRES TAXES**

Transport – Résidentiel	184 \$/porte	Gel de tarif
Transport - Non résidentiel	494 \$/porte	Gel de tarif
Transport - Industriel	1 884 \$/porte	Gel de tarif
Tarif de l'eau - résidentiel et commercial	212 \$/porte	Gel de tarif
Tarif de l'eau - compteur commercial et industriel	0,53 \$/m ³ et 0,61 \$/m ³ (+ 10 000 m ³)	Gel de tarif
Tarif d'ordures et de rejets recyclables - résidentiel et commercial	181 \$/porte	Gel de tarif
Assainissement de l'eau - tarif fixe résidentiel et commercial	135 \$/porte	Gel de tarif
Assainissement de l'eau - compteur commercial et industriel	0,55 \$/m ³	Gel de tarif
Assainissement de l'eau - industriel type 2	0,55 \$/m ³ et 0,59 \$/m ³ (+ 5 500 m ³)	Gel de tarif
Fonds d'Infrastructures - Résidentiel	30 \$/porte	Augmentation de 15 \$
Fonds d'Infrastructures - Non résidentiel	125 \$/porte	Augmentation de 25 \$
Fonds d'Infrastructures - Industriel	600 \$/porte	Augmentation de 100 \$

COMPTES DE TAXES - CROISSANCE MOYENNE SELON ECHANTILLONNAGE

Taxe foncière - résidentiel un logement + tarifs	1,9 %
Taxe foncière - immeubles six logements et plus + tarifs	1,9 %
Taxe foncière - immeubles non résidentiels + tarifs (< 500 000 \$)	1,9 %
Taxe foncière - immeubles non résidentiels + tarifs (> 500 000 \$)	1,9 %
Taxe foncière - immeubles industriels + tarifs	1,7 %
Taxe foncière - terrains vagues desservis + tarifs	1,8 %

SERVICE DE LA DETTE

Le remboursement du service de la dette se chiffrera à 7 808 100 \$ en 2022, comparativement à 8 631 300 \$ pour l'année 2021.

La dette de la Ville est composée d'investissements qui sont nécessaires à son amélioration globale, alors que d'autres découlent d'obligations gouvernementales. Afin d'atténuer les impacts fiscaux de ces investissements, nous recherchons activement des programmes de subventions auxquels nos projets sont admissibles.

Par exemple, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec permet à la Ville de réduire le montant à financer de certains projets d'investissement. De plus, le contexte économique permet à la Ville de financer et de refinancer diverses dettes à des taux avantageux.



Voici les principaux projets réalisés en 2021 qui seront financés en partie ou en totalité en 2022 :

- La réfection d'infrastructures de rues ;
- La réfection ou l'aménagement de parcs et d'espaces publics ;
- La réfection ou la construction de bâtiments municipaux ;
- Une partie des grands travaux d'infrastructures de la rue Turgeon ;
- Divers matériels roulants et équipements.

RÉALISATIONS À VENIR

Nous nous sommes assurés que le présent budget, de même que le Programme triennal d'immobilisations qui l'accompagne reflètent des engagements concrets que nous avons pris vis-à-vis des citoyens.

En matière de services financiers, le paiement des comptes de taxes pourra dorénavant se faire en quatre versements au lieu de deux et nous offrirons une aide financière pour l'achat de couches lavables et de produits durables d'hygiène féminine.

Afin de poursuivre la dynamisation du Village, nous illuminerons la façade de la majestueuse église Sainte-Thérèse d'Avila et nous agrémenterons le paysage urbain de jolies fresques qui rappelleront la riche histoire de Sainte-Thérèse. Les grands travaux de la rue Turgeon suivront leur cours et nous bonifierons les magnifiques décorations extérieures qui animent ce secteur en période hivernale.

Pour ce qui est de la Maison du citoyen, nous y réaliserons des travaux de réaménagement afin qu'elle réponde encore mieux aux diverses clientèles qui la fréquentent. De plus, nous mandaterons des professionnels pour analyser la possibilité de rendre la Maison Lachaine accessible aux personnes à mobilité réduite.

Nous implanterons la technologie RFID à la bibliothèque municipale. Cette dernière permettra entre autres l'installation de bornes d'autoprêt destinées aux abonnés, leur offrant une plus grande autonomie. Une refonte complète du site Internet de la Ville est également prévue pour optimiser cette source principale d'information citoyenne.

Nous poursuivons le projet du nouvel aréna de Sainte-Thérèse dont la première pelletée de terre aura lieu en 2022. Nous approfondirons aussi les analyses portant sur de potentielles solutions pour remédier aux inondations de la rivière aux Chiens.

Dans un souci d'équité, nous arrimerons les tarifs d'inscription à l'Association de baseball des Spartiates de Boisbriand/Sainte-Thérèse et à l'Association du hockey mineur de Boisbriand/Sainte-Thérèse entre les joueurs de Sainte-Thérèse et ceux des villes avec qui nous avons des partenariats. Il va sans dire que nous continuerons d'aménager et de réaménager nos parcs, chalets et plateaux sportifs en fonction des besoins des citoyens qui les visitent. De même, nous poursuivons la réfection d'infrastructures sur diverses rues de notre territoire.



REMERCIEMENTS

Au nom du conseil municipal, je remercie tous les fonctionnaires municipaux impliqués dans la préparation du budget annuel de la Ville. Ils font preuve d'une rigueur et d'une diligence exceptionnelles dans l'exécution de ce travail. J'aimerais saluer tout particulièrement la directrice générale, madame Chantal Gauvreau, le directeur général adjoint, monsieur Robert Asselin, et la directrice du Service des finances et trésorière, madame Cindy Caron.

Sans oublier l'équipe de direction qui s'assure de mettre les besoins des citoyens au cœur des projets réalisés par leurs équipes. C'est notamment grâce à eux que nous nous distinguons par la grande qualité des services destinés à la population thérésienne !

VŒUX DES FÊTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme le veut la tradition, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux du temps des Fêtes !

La dernière année n'a pas été de tout repos, mais nous y avons fait face ensemble, dans un esprit de solidarité qui caractérise notre communauté. Plus que jamais, nous devons continuer de nous serrer les coudes, de penser aux personnes plus fragiles et isolées, et de soutenir les organismes qui œuvrent chez nous.

En cette période de réjouissances, nous vous souhaitons de profiter pleinement des moments passés avec les personnes qui vous sont chères, et que la nouvelle année vous apporte amour, paix et santé.

Joyeuses Fêtes et bonne et heureuse année !

**CHRISTIAN CHARRON,
MAIRE**

Le Programme triennal des dépenses en immobilisations 2022, 2023 et 2024 est annexé au présent budget.

Annexe

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024ANNEXE 1
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2022-2023-2024

Description	2022	2023	2024	Total 2022 à 2024
Aménagement ou réaménagement de parcs, chalets et plateaux sportifs	92 400 \$			92 400 \$
TOTAL - FONDS DE PARCS	92 400 \$	- \$	- \$	92 400 \$

Description	2022	2023	2024	Total 2022 à 2024
Autres	73 300 \$			73 300 \$
Logiciels, équipements et ameublements	231 800 \$	94 300 \$	42 000 \$	368 100 \$
Matériels roulants	284 700 \$	273 000 \$	441 000 \$	998 700 \$
Réfections et améliorations des bâtiments municipaux	68 300 \$			68 300 \$
Machineries et outillages	47 300 \$			47 300 \$
TOTAL - FONDS DE ROULEMENT	725 600 \$	367 500 \$	483 000 \$	1 576 100 \$

Description	2022	2023	2024	Total 2022 à 2024
Rue Madeleine-Bleau	183 000 \$			183 000 \$
TOTAL - RÉGLEMENTS (AMÉLIORATIONS LIDCARES)	183 000 \$	- \$	- \$	183 000 \$

Description	2022	2023	2024	Total 2022 à 2024
Aménagement ou réaménagement de parcs, chalets et plateaux sportifs	1 047 300 \$	1 344 900 \$	1 846 300 \$	4 238 700 \$
Matériels roulants	813 800 \$	1 460 700 \$	362 300 \$	2 636 800 \$
Réfection d'infrastructures et revitalisation d'une portion de la rue Turgeon	4 905 600 \$			4 905 600 \$
Réfection d'infrastructures sur diverses rues	4 683 100 \$	4 683 100 \$	4 683 100 \$	14 049 300 \$
Réfections et améliorations des bâtiments municipaux	1 218 200 \$	323 700 \$	323 700 \$	2 265 600 \$
Stabilisation du ruisseau Charrois	823 600 \$			823 600 \$
Nouvel arène de Sainte-Thérèse	1 028 800 \$	4 337 700 \$	1 120 700 \$	6 487 200 \$
Démolition et reconstruction du chalet Ducharme	3 337 600 \$	795 000 \$		4 132 600 \$
Mise à niveau à la station de purification	613 200 \$	743 800 \$		1 357 000 \$
Mise à niveau de l'écocentre	163 400 \$	2 204 800 \$		2 368 200 \$
TOTAL - RÉGLEMENT (VILLE ENTIÈRE)	18 642 600 \$	16 295 700 \$	8 738 300 \$	43 676 600 \$

Description	2022	2023	2024	Total 2022 à 2024
Aménagement ou réaménagement de parcs, chalets et plateaux sportifs	63 000 \$	52 300 \$	52 300 \$	168 000 \$
Autres	84 000 \$	21 000 \$	21 000 \$	126 000 \$
Logiciels, équipements et ameublements	134 400 \$	238 100 \$		372 500 \$
Réfections et améliorations des bâtiments municipaux	608 900 \$			608 900 \$
Machineries et outillages	162 800 \$			162 800 \$
Décorations hivernales	210 000 \$	131 300 \$	246 800 \$	588 100 \$
TOTAL - EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉS	1 283 100 \$	442 900 \$	320 300 \$	2 046 300 \$

TOTAL	20 926 700 \$	17 106 100 \$	9 541 600 \$	47 574 400 \$
--------------	----------------------	----------------------	---------------------	----------------------

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Note du greffier

Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après ne résument que succinctement les sujets énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal ainsi que les nom et adresse de ces dernières. La majorité des séances publiques du conseil municipal peuvent être visionnées à partir du site internet de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse www.sainte-therese.ca.

*Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal*

- M. Guy Robitaille : - Monsieur dit remarquer qu'il n'y a pas eu de mentions dans la présentation du budget relatives à la réduction des GES dont l'implantation de bornes à recharge dans les quartiers.
- Mme Katherine Vézina : - Madame veut savoir s'il y a un budget de prévu pour la plantation d'arbres.
- M. Guy Robitaille : - Monsieur veut savoir ce qui justifie l'augmentation des frais d'administration de 10 %.
- Mme Katherine Vézina : - Madame souhaite savoir si les citoyens seront consultés relativement au projet de fresques historiques.
- M. Stéphane Hubert : - Monsieur veut connaître l'état du dossier du « mur coupe-son » annoncé en campagne électorale.

RÉSOLUTION 2021-603

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Jacynthe Prince, il est résolu:

- QUE le budget des activités financières de l'année 2022 tel qu'établi par le conseil municipal soit et est adopté au montant de dépenses de 61 340 120 \$ et au montant total équivalent de revenus de 61 340 120 \$.
- QU'en conformité avec les dispositions de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière de la Ville soit et est autorisée à produire au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ledit budget 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du
budget 2022



Adoption du
programme
triennal des
immobilisations
2022-2023-2024

RÉSOLUTION 2021-604

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par
Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **QUE** le programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024
tel qu'établi par le conseil municipal et prévoyant des dépenses de l'ordre de :

20 926 700 \$ pour l'année 2022

17 106 100 \$ pour l'année 2023

9 541 600 \$ pour l'année 2024

47 574 400 \$ PTI total

soit et est adopté par le conseil municipal, le tout conformément aux documents
complétés sur les formules officielles du ministère des Affaires municipales et de
l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité.

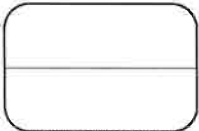
3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES



Distribution du budget 2022 et du programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2021-605

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- QU'un résumé du budget de l'année 2022 et du programme triennal des immobilisations pour les années 2022-2023-2024 soit publié dans le journal "Nord Info".

Adoptée à l'unanimité.

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

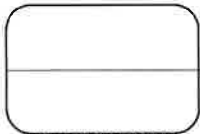
11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**15.- LEVÉE DE LA SÉANCE****RÉSOLUTION 2021-606**

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 19 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Levée de la
séance

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffière que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire

Date

M^e Sylvie Trahan
Greffière de la Ville

Date

